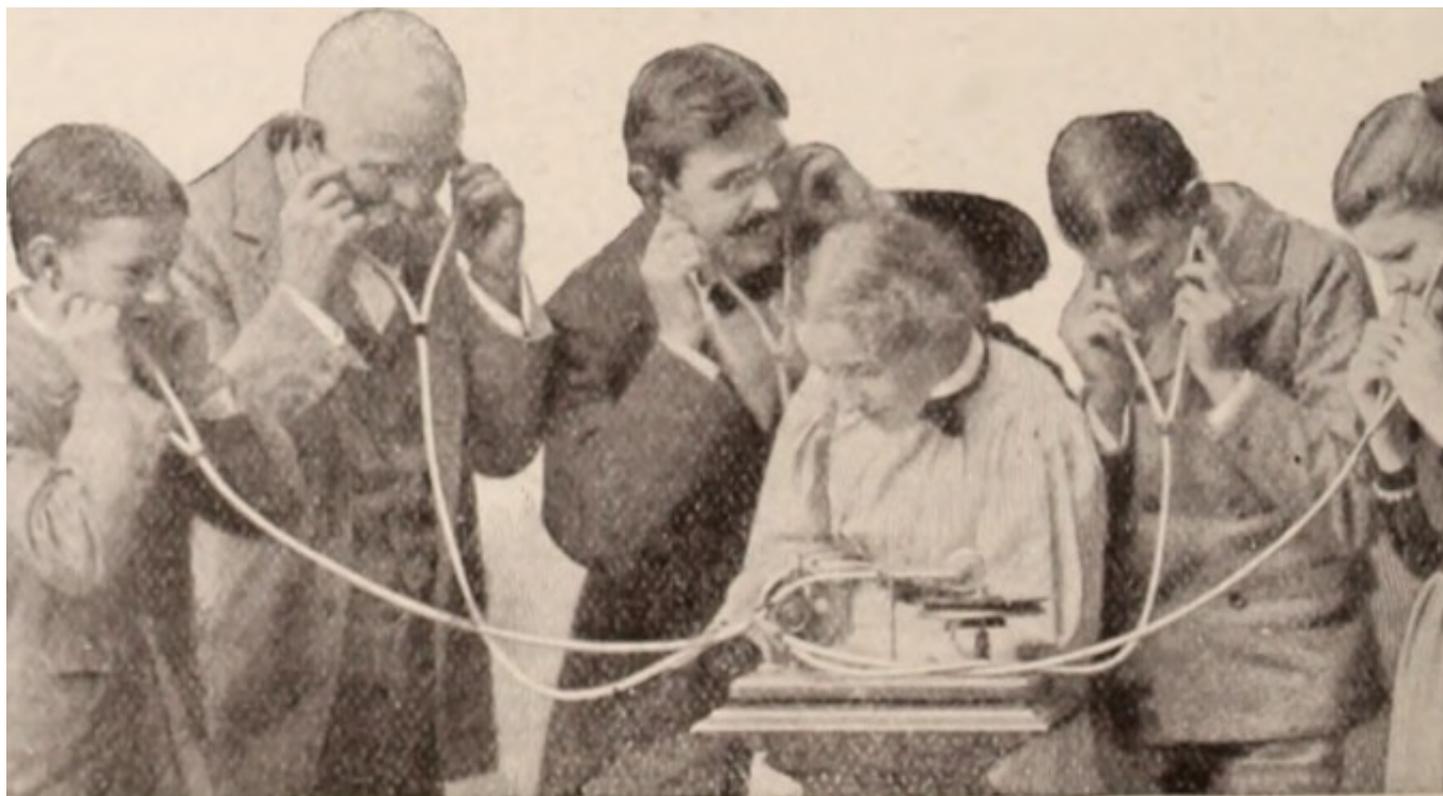


## Les carnets de la phonothèque



**JOURNÉE D'ÉTUDE, QUESTIONS JURIDIQUES**

# UTILISER ET RÉUTILISER LES ARCHIVES ORALES. COMMENT FAIRE DES ARCHIVES ORALES UN OUTIL DE RECHERCHE COLLECTIF ?

11 MARS 2016 | FLORENCE DESCAMPS | LAISSER UN COMMENTAIRE

*Le 10 mars 2016 a eu lieu à Lyon, un séminaire sur le thème "Pratiques de collecte, d'archivage et d'utilisation des données d'entretien. Questions éthiques, juridiques et*

techniques". Cette journée était l'occasion de présenter le projet *Sygade*, un système de gestion et d'archivage des données d'entretiens recueillis par les chercheurs en sciences humaines et sociales de l'*IRSTEA* (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). Florence Descamps, historienne à l'EPHE, y présentait une conférence sur le thème « Utiliser et réutiliser les archives orales. Comment faire des archives orales un outil de recherche collectif ? ». Il est présenté ci-dessous, sous la forme de son exposé oral, accompagné d'une brève bibliographie.

## Utiliser et réutiliser les archives orales

### Comment faire des archives orales un outil de recherche collectif ?

#### 1. Un débat à la fois disciplinaire et méthodologique

La question de l'utilisation ou de la réutilisation des entretiens réalisés par les chercheurs des SHS est une question principalement débattue en France entre les ethnographes et les historiens oraux, c'est-à-dire les historiens qui ont recours aux entretiens ou aux témoignages oraux. Sans doute ce débat pourrait il avoir lieu avec les sociologues, les politistes ou les anthropologues.

Le point de départ de ce débat tient au caractère « fabriqué » des informations produites ou restituées par les informateurs, des informations ou des connaissances qui sont toujours aussi le fruit de cadres ou d'outils proposés ou imposés par les chercheurs-enquêteurs (problématiques, méthode d'entretien, cadrage, questionnaire, enregistrement sonore ou filmé, modes d'utilisation etc.).

On sait que les ethnologues et les ethnographes ont précocement collecté, transcrit, enregistré, filmé et utilisé la parole des « informateurs » dès la première moitié du XXème siècle.

En revanche, les historiens se sont initiés à cette méthode beaucoup plus tardivement, seulement à partir des années 1970 (à l'exception notoire du Comité d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale après 1945), lors de l'invention de l'histoire orale<sup>1</sup>. Ils ont d'ailleurs aligné, dans un premier temps, leurs pratiques de recherche sur leurs collègues des SHS en enregistrant ou en prenant des notes à titre personnel et en considérant ces données comme des matériaux de réflexion ou de recherche personnels dont ils étaient propriétaires et les seuls auteurs. Cette règle supporte comme toujours des exceptions, comme par exemple le Musée national des ATP, (Arts et traditions popu-

laire) à la fois musée et institution de recherche, où les chercheurs étaient soumis à des protocoles d'archivage des données très ordonnancés et rigoureux (qui sont d'ailleurs objets d'histoire aujourd'hui).

Quoiqu'il en soit, les historiens oraux fondateurs de l'histoire orale française et leurs successeurs ont été et sont encore peu « déposants » et peu « partageux » de leurs enquêtes orales, ils ont reproduit ou partagent encore les comportements de leurs collègues des SHS. Il n'y a pas de ce point de vue-là d'exception historique.

Pourtant quelque chose change avec les archives orales. En 1980, avec le concept d'archives orales lancé par Dominique Schnapper historienne et sociologue<sup>2</sup>, naît l'ambition de créer des corpus documentaires à destination des chercheurs – les historiens du futur<sup>3</sup> -. La revisite par tout un chacun est, si l'on peut dire, inscrite par vocation dans le concept d'archives orales : accessibilité, vérifiabilité, constitution d'une documentation à destination de la collectivité et caractère virtuellement public de ces sources.

Par ailleurs, avec le tournant schnappérien et la volonté de traiter les sources orales comme les autres sources, les historiens retrouvent leurs bases méthodologiques fondatrices. En définitive, peu importe que les témoignages oraux historiques soient produits par des chercheurs, des laboratoires de SHS, des institutions patrimoniales, des institutions ou des entreprises, ils ont tous vocation à accéder au statut d'archives<sup>4</sup> et sont dans tous les cas des traces de l'activité des hommes ou des sociétés dans l'espace et dans le temps ; à ce titre, ils doivent être analysés comme les autres sources et comme les autres documents, avec les techniques de la discipline historique, à savoir le croisement des sources et la critique interne et externe des documents<sup>5</sup>.

Donc, nous avons un enjeu à la fois disciplinaire et méthodologique : d'un côté, les hésitations et les craintes des chercheurs ethnographes à voir réutilisées, dans *un autre* contexte ou dans le cadre d'*une autre* problématique, les données qu'ils ont fabriquées pour leurs recherches personnelles ou collectives. A l'inverse, on constate une absence de problème pour les historiens, transformés en archivistes oraux, qui depuis Marc Bloch sont nourris par la conviction que toutes les traces peuvent être érigées en « sources », si le dispositif méthodologique est adéquat, et qu'ils peuvent « faire parler les documents malgré eux », c'est à dire malgré leurs silences, leurs lacunes, leurs biais, leurs erreurs et même leurs mensonges, pour paraphraser Marc Bloch dans *Apologie pour l'histoire ou le métier de l'historien*. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils ne prennent pas en compte les difficultés soulevées par les ethnographes<sup>6</sup>.

Quelles sont de façon plus précise les difficultés pointées par les ethnographes à la revisite des corpus d'entretiens ou d'enquêtes réalisées dans le passé ? On peut en identifier cinq principale-

ment :

- La personnalisation de la construction des données (ici les entretiens, mais aussi les documents d'enquête ou les méta-données, notes de terrain, carnets d'enquête etc.). Les ethnologues insistent sur la subjectivité très forte du chercheur impliquée dans les données et dans les informations produites, par les interrelations et les interactions qui structurent un « terrain » ;
- La question du pacte d'entretien et de la confiance intervieweur/interviewé, qui se voit rompue ou transformée dans le cas d'un dépôt aux archives et dans la mise en consultation par des tiers ;
- La question juridique de la propriété des documents et de sa transmission ou de sa cession à un organisme scientifique ou patrimonial ;
- La question de la validité scientifique de ces documents et de l'exportabilité de la validité de la preuve (le dévoilement des archives de recherche met nécessairement en danger ou du moins en risque ou en fragilité les auteurs-chercheurs) ;
- L'exposition de soi qui peut résulter du dévoilement des archives de recherche et la difficulté que peut éprouver un chercheur à devenir finalement lui aussi objet d'étude ou d'histoire.

Les historiens oraux qui créent des archives orales ou déposent leurs propres corpus de données dans des centres de ressources ne se sont pas désintéressés de cette question. Au contraire, ils ont pris ces questions au sérieux, me semble-t-il.

Quelles sont donc les réponses des historiens à cette question de la réutilisation des corpus d'archives orales, qu'ils aient été conçus d'emblée pour les chercheurs du futur ou qu'ils aient d'abord été conçus et réalisés par des chercheurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles, puis déposés dans des lieux patrimoniaux, type Archives, Bibliothèques, Musées ou Mémoires, Médiathèques, Conservatoires ou dans toute institution visant à se constituer en centres de ressources documentaires etc. ?

Il me semble qu'on peut proposer plusieurs pistes de réflexion pour répondre à ce défi de faire des archives orales un outil de recherche collectif, c'est à dire un matériau promis à la collectivité et aux générations futures.

D'abord, il faut souligner que le désir de restituer aux données de la recherche un caractère collectif est récent, que la prise de conscience patrimoniale est également récente et que la préoccupation de transmettre ces données aux générations futures est elle aussi très nouvelle. On se reportera notamment aux deux rapports Cribier-Feller et au rapport Wolikov pour le CNRS...L'objet de notre rencontre n'étant pas de savoir pourquoi, je me contenterai de l'indiquer en préambule. Donc, tout le monde n'adhère pas à cette idée de constituer les données de la recherche en SHS en

« archives historiques », à revisiter. Il y a là un travail et une prise de conscience en cours...et chacun reste libre d'y participer. Même si la question de la propriété de ces archives publiques/privées reste une vraie question.

Que peut-on faire alors pour faire des archives orales un objet collectif de recherche ?

Le premier effort consiste à « documenter » l'enquête.

Le deuxième effort consiste à organiser et à structurer les informations collectées pour les rendre identifiables.

Le troisième à en organiser la transmission d'une façon à la fois efficace, sécurisée, respectueuse des droits de chacun et apaisée.

## 2. Contextualisation et historicisation, tant du côté des enquêtés que des enquêteurs

Le premier effort consiste d'abord à consigner et à conserver tous les éléments susceptibles de renseigner le futur lecteur-utilisateur-chercheur sur les conditions de production des témoignages, pour qu'il puisse d'une part en évaluer la valeur et d'autre part les réutiliser en connaissance de cause. Il s'agit de *constituer les archives de l'enquête*. Ou dit autrement, à *documenter l'enquête*.

Ce travail peut être fait en amont de l'enquête ou *a posteriori*. Mais on gagne du temps et on gagne en précision quand on le fait avant.

Deux termes résument cet effort : contextualisation et historicisation.

- 1° Historicisation et contextualisation des individus interrogés, à l'instant où l'enquête est réalisée mais aussi dans le passé, objet de l'enquête ;
- 2° Historicisation et contextualisation des conditions de productions des témoignages, c'est-à-dire du projet d'enquête orale, de ses producteurs et de ses auteurs-chercheurs dans le contexte institutionnel du moment et dans un contexte de recherche en SHS bien déterminé.

### Concrètement, comment faire ?

En constituant un dossier d'enquête très complet et très fouillé, à la fois sur l'enquête, sur chaque interview, sur chaque témoin et sur chaque intervieweur.

## 1° Établir un dossier sur l'enquête en général

- L'appel à candidature ou à recherche, le déclenchement de la recherche (le BO, la lettre de commande ou de mission)
- Les références bibliographiques invoquées (les influences sur le CHEFF)
- La problématique et les axes d'étude
- La définition du périmètre de l'enquête
- Les bornes chronologiques
- Le questionnaire général s'il y en a un
- La liste des sources d'archives utilisées
- La liste ou la définition du corpus-cible et sa justification
- La note d'intention ou la note-projet
- La lettre d'appel à témoignage type

Tous ces éléments sont fondamentaux pour analyser le contexte de l'enquête et ses présupposés, ou sa problématique et seront précieux pour le futur lecteur-chercheur.

## 2° Établir un dossier sur le témoin, à double épaisseur (passé et présent)

- Le repérage et l'exploitation des sources primaires (inventaire)
- Photographies, archives privées
- Les recherches biographiques et l'analyse du positionnement stratégique de l'enquêté-acteur-témoin, dans le temps et dans l'espace (CV, œuvres, publications, organigrammes).
- L'évaluation des intentions du témoin (les méta-discours sur les motivations de son témoignage et sur son degré de testimonialité, sa réponse à la lettre d'appel à témoignage, les correspondances échangées, la demande d'un double de l'enregistrement)

Autrement dit, il s'agit de savoir qui parle ? D'où parle-t-il ? Quand parle-t-il ? Pourquoi parle-t-il (à cause de quoi, en vue de quoi, au nom de quoi ?) ? Comment parle-t-il ? Et finalement, ce n'est qu'après avoir répondu à toutes es questions que l'on se demandera que dit-il ?

## 3° Constituer des éléments sur l'interview elle-même

- La conservation des correspondances qui émaillent le développement de l'entretien
- Le carnet d'enquête ou de terrain où l'on note tous les événements et les infos concernant l'interview : l'avant, le pendant et l'après-interview. Les interactions, les incidents, les observations des environnements et des décors de l'interview, les dispositifs d'interview. Le « off », les commentaires autour de l'interview etc. L'analyse du discours, les émotions, les silences...

- Le dispositif d'entretien et d'enregistrement/filmage
- Le lieu et le temps ; les déplacements
- Le matériel d'enregistrement
- La fiche d'analyse historique ou fiche de synthèse

**4° Constituer un dossier sur l'enquêteur**, qui est souvent le parent pauvre des enquêtes orales et qui devrait pourtant faire l'objet d'une fructueuse attention

- Le CV, les qualifications, le mode de recrutement, les publications, l'expertise, le parcours universitaire et scientifique de l'intervieweur, surtout s'il s'agit d'un chercheur confirmé. Comme un mini parcours d'égo-histoire. Bref, jeter les bases documentaires d'une sociologie des enquêteurs... qu'ils soient étudiants ou chercheurs professionnels
- NB Le conservateur pourra a posteriori préciser quelles trajectoires a eu l'enquêteur après l'enquête. Cf. les trajectoires des enquêteurs du Comité pour l'histoire économique et financière de la France ou celles du Comité pour l'histoire de la Sécurité Sociale de Dominique Schnapper...

Tous ces éléments viennent alimenter un dossier d'interview et un dossier d'enquête générale volumineux, qui constituent les sources d'archives de l'enquête et viennent éclairer les conditions de production des témoignages oraux.

### 3. Identification et structuration de l'information

Le deuxième effort consiste à identifier l'information et à l'organiser pour qu'elle devienne utilisable par tous, à ce propos il convient de réfléchir :

- au choix des instruments de travail adaptés : résumés, scénarios, condensés d'entretiens, transcriptions d'extraits ou textes exhaustifs ;
- à la fiche chrono-thématique (l'outil privilégié des archivistes-historiens oraux) ;
- à l'indexation ;
- à l'arborescence, la structure de la base de données etc. ;
- aux interfaces de diffusion.

Je n'en dis pas plus, car la communication de Michel Jacobson a été très complète sur ce sujet.

### 4. Choix des modalités de transmission collectives et dans le futur

Le troisième effort consiste à préparer et à travailler les conditions de la transmission aux généra-

tions futures et à la collectivité.

### 1° Choisir la qualité (son, image).

La patrimonialisation et la transmission aux générations futures supposent le choix de la qualité sonore, la qualité de la prise de son « primaire », et donc du matériel. Idem pour l'image.

### 2° Sécuriser et rendre partageables les archives orales de façon apaisée et sécurisée, dans le respect des personnes.

La question juridique : elle est devenue prioritaire depuis internet, depuis l'injonction patrimoniale et depuis l'injonction de la valorisation et de la mise à disposition des données.

- Choix du régime patrimonial des archives orales : public ou privé ;
- Définition de la titularité des droits d'auteur et établissement des contrats de cession de droits qui y correspondent (respect du droit moral, définition de la cession des droits patrimoniaux) ;
- Détermination de la communicabilité des entretiens et de ses modalités : libre et immédiate, sélective ou différée, nominative ou anonyme etc... ;
- Choix de la reproductibilité ou non, de la publication sur internet ou non, du téléchargement ou non ;
- Protection des données personnelles sensibles (cf. loi Informatique et Liberté et déclaration à la CNIL) ;
- Respect de la vie privée des personnes et des droits de la personnalité (loi de 1970 et Code Civil)
- Respect des « secrets » professionnels (secret défense, secret bancaire, secret fiscal, secret médical, secret judiciaire, secret industriel etc.) ;
- Choix des mentions de références pour la citabilité de l'entretien.

A ces règles juridiques, s'ajoutent la préoccupation déontologique et éthique. On peut avoir le droit de publier des documents mais on peut y renoncer pour des raisons éthiques... Il y a pour chaque cas, une réflexion à mener : quels sont les acquis historiques ou scientifiques ? Mais je ne développe pas car la communication de Véronique Ginouvès a développé tous ces aspects et mis en valeur le dialogue entre éthique et droit.

## Brève bibliographie juridique

Descamps Florence, « L'entretien de recherche en histoire : statut juridique, contraintes et règles d'utilisation », *Histoire et politique. Politique, culture, société, revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po*, n° 3, novembre-décembre 2007.

<http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=autres-articles&item=24>.

Avec Véronique Ginouvès, à propos du *Carnet de recherche Éthique et droit en SHS* sur Hypotheses.org : <http://phonothèque.hypotheses.org/10530>

– « Matériaux pour une enquête orale : préambule », 4 décembre 2012, en ligne : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/280>.

– « Publier la parole des témoins. Exigences scientifiques et respect des données personnelles », 18 janvier 2013, en ligne : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/397>

– « Le contrat, un pacte entre le témoin et l'enquêteur... et une nécessité juridique », 28 février 2013, en ligne : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/516>

– « Bien rédiger un contrat de cession de droit pour un enregistrement de terrain », 9 mars 2013, en ligne : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/545>

– « Qui est l'auteur de la transcription d'enquête de terrain enregistrée ? », 21 mai 2013, en ligne : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/711>

– « Peut-on librement diffuser la parole publique ? », 7 novembre 2013, en ligne : <http://ethiquedroit.hypotheses.org/>

Le Draoullec Ludovic, « L'utilisation des corpus oraux à des fins culturelles : quels contrats mettre en œuvre ? », *Bulletin de l'AFAS – Association française des détenteurs de documents sonores et audiovisuels*, <http://afas.imageson.org/document622.html#tocto11>

Mallet-Poujol Nathalie, « Vie privée et droit à l'image : les franchises de l'histoire », *Légicom*, n° 20, 4<sup>e</sup> trimestre 1999, p. 51-68.

Mallet-Poujol Nathalie, « Recherche et vie privée : du droit du citoyen au droit du chercheur », *Actes de la Journée d'étude des 15 et 16 mai 2003, De la série à l'individu, archives du personnel et archives orales*, *Gazette des archives*, n° 198, juin 2005, p. 157-175.

Mallet-Poujol Nathalie, « La collecte des témoignages oraux à l'épreuve du droit pénal spécial de la presse », *Les archives orales : bilan, enjeux, perspectives*, *Gazette des archives*, n° 211, 2008, p. 33-55.

Mallet-Poujol Nathalie, « Protection de la vie privée et des données personnelles », février 2004, *Legamedia*, <http://eduscol.education.fr/chrge/guideViePrivee.pdf>

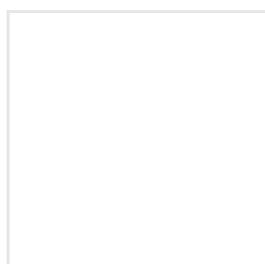
Stérin Anne-Laure, *Guide pratique du droit d'auteur : utiliser en toute légalité textes, photos, films, musiques, internet*, Paris, Maxima, 2007.

Vaisse Maurice (dir.), *Rapport sur le statut juridique des témoignages oraux*, Conseil supérieur des Archives, 17 janvier 2014, consultable en ligne : <https://phonothèque.hypotheses.org/12258>

Crédits photographiques : *image extraite de la page 831* de l'ouvrage « *Christian herald and signs of our times* » (1896) avec la note suivante « *he Outfit includes TalkiMachine, Style 7 1-2. provided with revolving table, aered with felt, fly-wheel so balanced as to turn evenly aarm which holds the sound-box with reproducingphragnri, rubber tubes as described above. Box ofneedles. All nicely packed in a box and sent express ppaid to any point in the United States upon receipt ofpri Send Money by Postal Note, Express Money-Order Gr New York Draft. SPECIA1 OFFER.* ». *Pas de restrictions de droits connues.*

1. Descamps Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*. De la constitution de la source orale à son exploitation, Paris, CHEFF, 2001, réédition 2005, édition électronique <https://books.openedition.org/igpde/104> [↔]
2. « Archives orales. Une autre histoire ? », *Annales ESC*, n° 1, janvier-février 1980, Aron-Schnapper, Lequin, Métral etc. ; *Histoire orale ou archives orales ? Rapport d'activités sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité Sociale*, Paris, Association pour l'histoire de la Sécurité Sociale, 1980. [↔]
3. cf. les AO du Comité d'histoire de la Sécurité Sociale, reprenant l'intuition du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, Archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, Témoignages recueillis auprès d'anciens résistants par la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France (CHOLF) puis par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, accompagnés de documents d'archives originaux ou en copie (notamment télégrammes, courriers, ordres de mission, faux papiers, comptes rendus de réunions et d'entretiens, notes d'information, bulletins), *Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques et syndicats* (72AJ/35-72AJ/89), *France libre et Résistance extérieure* – 72AJ/220-72AJ/248 [↔]
4. cf. la définition du terme « archives » dans la Code du Patrimoine, loi de 1979 et loi de 2008 [↔]
5. Seignobos Charles et Charles-Victor Langlois, *Introduction aux sciences historiques*, Paris, 1898, Kimé, rééd. 1992. [↔]
6. Sur ces questions, nous vous renvoyons vers deux articles publiés dans *Genèses*, le premier reprend un débat entre les deux Florence, Weber et Descamps, animé par Bertrand Müller et publié dans *Genèses* -n° 62, « Clientélisme, caciquisme, caudillisme », mars 2006, p. 93-109- le second est l'article de Gilles Laferté « *Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite* » – *Genèses*, n°63, 2006, pp. 25-45 – et vers les séminaires de Sciences-Po sur la réutilisation des données de la recherche en sciences politiques et la création de la banque d'enquêtes beQuali : « L'ouverture des données de la recherche est plus que jamais d'actualité. Or aujourd'hui, les archives d'enquêtes qualitatives en sciences sociales sont rarement sauvegardées dans des conditions garantissant leur disponibilité pour la recherche et l'enseignement. Pour répondre à ce besoin, la banque d'enquêtes beQuali\* offre un service national de mise à disposition, en ligne, de ces données. BeQuali accroît son catalogue et vous offre l'opportunité

de sauvegarder et de valoriser vos enquêtes. Cet appel est ouvert aux chercheurs, aux professionnels de l'information scientifique et technique et aux institutions ayant produit ou conservant des enquêtes qualitatives en sciences sociales. Il vise à recueillir des propositions d'enquêtes en vue de leur dépôt sur beQuali.fr. La [plateforme beQuali](#) est développée au Centre de données socio-politiques (CDSP, UMS 828 Sciences Po – CNRS) par une équipe de professionnels des archives, de la documentation, des humanités numériques et des sciences sociales. Elle fait partie de l'équipement DIME-SHS (Données Infrastructures et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales) porté par Sciences Po en partenariat avec l'INED, l'EHESS, l'Université Paris Descartes, le GENES, le Réseau Quételet, Telecom-ParisTech et EDF-R&D. Cet équipement est financé par l'ANR (ANR-10-EQPX-19-01) dans le cadre des investissements d'avenir. ». [[↩](#)]



## Florence Descamps

Maître de conférence en histoire contemporaine à l'[École Pratique des Hautes Études](#) Lire en ligne : [L'historien, l'archiviste et le magnétophone](#), (2005).

[More Posts](#)